

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 24 février 1877

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (18)

Collation 2 p. (251r, 252r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 24 février 1877, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (18)

Consulté le 01/03/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49235>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [24 février 1877](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)
Lieu de destination Nancy (Meurthe-et-Moselle)
Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin informe Tisserant qu'il a fait opposition à la demande de maître Diet sur les frais de notaire d'Esther Lemaire et que l'audience a été remise au 1er mars. Sur une transaction avec Esther Lemaire : Godin estime qu'un montant de 1 million, intérêts compris, est trop élevé ; il informe Tisserant qu'il a envoyé à Delpech un calcul précis des intérêts et des loyers. Il lui annonce que le tribunal de Vervins a rendu son jugement dans l'affaire de la Compagnie du chemin de fer de Saint-Quentin à Guise : Godin a eu gain de cause et la Compagnie est condamnée à lui verser 50 F d'amende par jour de retard pour effectuer le transport de ses marchandises. Sur l'affaire Boucher et Cie : Godin prévoit de terminer le jour même l'impression des conclusions. Godin demande à Tisserant quand il viendra à Guise.

Support La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)
- [Compagnie du chemin de fer de Saint-Quentin à Guise](#)
- [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)
- [Diet \[monsieur\]](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024